Image not found or type unknown

donation juste avant deces

Par **zxr33**, le **03/07/2009** à **00:42**

bonjour a tous, voila mon grand pere m'a donne sa voiture car il ne pouvait plus la conduire suite au nombreuses douleurs dues a son age.Il a malheuresement fait un infarctus 5 jours plus tard et est cede au bout de cinq semaines j'ai les papiers signes de sa main mais le vehicule rentre t'il dans la succession ou me reste t'il acquis j'hesite a faire la carte grise il n'avait pas fait de testament mais a deux heritiers merci de vos reponses.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés